

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2023	048	12
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

DATE DE CONVOCAION 14 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 14 septembre 2023	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. PICARD, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 26	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. GOUSSEFF par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	Absents excusés : M. MONROIG, M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 23	MME BALRADJE a été élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EGLY ET LA SOCIÉTÉ VALOPHIS SAREPA
POUR L'ANIMATION DE LA RÉSIDENCE « LA LONGUE MARE »
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

Monsieur MATT, Maire, expose à l'assemblée que la commune souhaite proposer des animations à destination des jeunes mineurs (6-11 ans) habitant le quartier de la Longue Mare, pendant les vacances scolaires de l'été 2023 à l'été 2026, avec le soutien financier du propriétaire bailleur Valophis SAREPA.

Il précise qu'afin d'organiser ce partenariat une convention doit être conclue entre les deux parties prenantes. Celle-ci précise les engagements de chacun :

- la commune organise des activités culturelles et sportives encadrées par du personnel communal,
- Valophis SAREPA met à disposition des espaces extérieurs et verse une participation à hauteur de 4 000 € pour financer l'achat de matériels.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives, le 13 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'Égly et de Valophis SAREPA d'organiser des activités pendant les vacances scolaires à destination des enfants du quartier de la Longue Mare,

CONSIDÉRANT qu'une convention doit être conclue pour encadrer ce partenariat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune d'Égly et Valophis SAREPA pour l'animation de la résidence de la longue Mare, pendant les vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le



ID : 091-219102076-20230921-ACTE202304812-DE

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits en résultant seront imputés sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme,
Le Maire d'EGLY**


MATTEOUARD

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 27/9/23
et de la publication le : 02/10/23
Le Maire

